



Nanterre, le 13/10/2020

**Objet : Fin de Suspension des opérations sur la partie des contrats adossée aux unités de compte « H2O Allegro », « H2O MultiBonds » et « H2O MultiStratégies », « H2O Adagio », « H2O Moderato », « H2O MultiEquities » et « H2O Vivace ».**

Monsieur, Madame,

Le 28 août 2020 la société de gestion H2O AM a décidé de suspendre les souscriptions et les rachats des fonds « H2O Allegro », « H2O MultiBonds » et « H2O MultiStratégies », « H2O Adagio », « H2O Moderato », « H2O MultiEquities », « H2O Vivace » et « H2O Fidelio ».

Comme l'autorise l'article L.131-4 du code des assurances, AXA France Vie et AXA Assurance Vie Mutuelle avaient décidé de suspendre les facultés d'arbitrage, les versements de primes, les possibilités de rachats ou de transferts, le paiement des prestations en cas de vie ou de décès et les conversions en rentes, uniquement sur la partie des contrats d'assurance vie ou de capitalisation adossée aux unités de compte « H2O Allegro », « H2O MultiBonds » et « H2O MultiStratégies », « H2O Adagio », « H2O Moderato », « H2O MultiEquities », « H2O Vivace » et « H2O Fidelio », à compter du 2 septembre 2020 à 10h.

Les fonds de droit français (ie. hors « H2O Fidelio ») ont fait l'objet d'opérations de scission ayant permis le cantonnement dans des fonds (les « Side Pockets » ou « Fonds SP ») des actifs dont la cession n'aurait pas été conforme à l'intérêt des porteurs de parts et le transfert dans de nouveaux fonds (les « Fonds Sains » ou « Fonds FCP ») des actifs liquides.

Suite à ces opérations, la société de gestion H2O AM nous a informé de la reprise des souscriptions et des rachats des parts des fonds « H2O Allegro FCP », « H2O MultiBonds FCP », « H2O MultiStratégies FCP », « H2O Adagio FCP », « H2O Moderato FCP », « H2O MultiEquities FCP » et « H2O Vivace FCP », à partir du 13 octobre 12h30. Les prochaines valeurs liquidatives publiées par la société de gestion pour ces fonds seront en date du 14 octobre.

Le fonds « H2O Fidelio » reste quant à lui suspendu jusqu'à nouvel ordre.

Les fonds « H2O Allegro SP », « H2O MultiBonds SP », « H2O MultiStratégies SP », « H2O Adagio SP », « H2O Moderato SP », « H2O MultiEquities SP » et « H2O Vivace SP » ne peuvent pas faire l'objet de souscription ou de rachat.

Par conséquent, AXA France Vie et AXA Assurance Vie Mutuelle ont décidé de restaurer les facultés d'arbitrage, les versements de primes<sup>1</sup>, les possibilités de rachats ou de transferts, le paiement des prestations en cas de vie ou de décès et les conversions en rentes sur les « Fonds FCP » à partir du 14 octobre.

Sur les « Fonds SP » aucune demande d'investissement ne pourra être traitée. Les rachats ou prestations en cas de vie ou de décès pourront faire l'objet d'une remise en titre.

Votre conseiller se tient à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos sincères salutations.

<sup>1</sup> Toutefois, seuls les supports disponibles dans la liste des supports en unités de compte de votre produit peuvent faire l'objet d'un investissement par arbitrage ou par versement de prime.

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 €. 722 057 460 R.C.S. PARIS. TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 460 · AXA France Vie. S.A. au capital de 487 725 073,50 €. 310 499 959 R.C.S Paris. TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 559 · AXA Assurances IARD Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 · AXA Assurances Vie Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245 - TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245 · Sièges sociaux : 26 rue Drouot 75009 Paris · **Entreprises régies par le Code des Assurances.** Opérations d'assurances exonérées de TVA – art. 261-C CGI – sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances